

ATTESTATION DE RÉUSSITE

à l'examen AMF

en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26
du règlement général de l'AMF

Je soussignée Mme Catherine Johnston, agissant en qualité de Directrice Opérationnelle Pôle Formation, au nom et pour le compte de Bärchen Éducation, atteste que

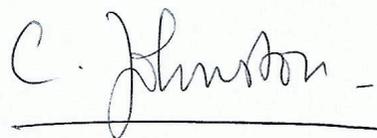
Monsieur Luis Pereira

Né(e) le 03/03/1979 à Laval

ID Candidat : iqcdozhsfw

A réussi le 06/04/2022 l'examen AMF relatif aux connaissances professionnelles des acteurs de marchés en obtenant les notes suivantes :

%A (minimum requis 80%)	%C (minimum requis 80%)
88	91



Lefebvre Dalloz



Bärchen
ÉDUCATION

Bärchen Education est un organisme de formation indépendant dont l'examen a été certifié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 de son règlement général sous le numéro C3, le 22 mars 2010.

Bärchen Education – 56bis, rue de Châteaudun 75009 – Paris – Numéro d'enregistrement : 11 75 52641 75 - SIRET : 80509113900032
www.barchen-education.fr